

# BUDGET 2019 : UN BUDGET AMBITIEUX ET TOURNÉ VERS L'AVENIR



Réunis le 15 mars autour de la Présidente du Département Sophie PANTEL, les élus du Conseil départemental ont voté le budget primitif 2019 ainsi que les rapports thématiques destinés à dessiner les politiques départementales qui seront déclinées tout au long de l'année.

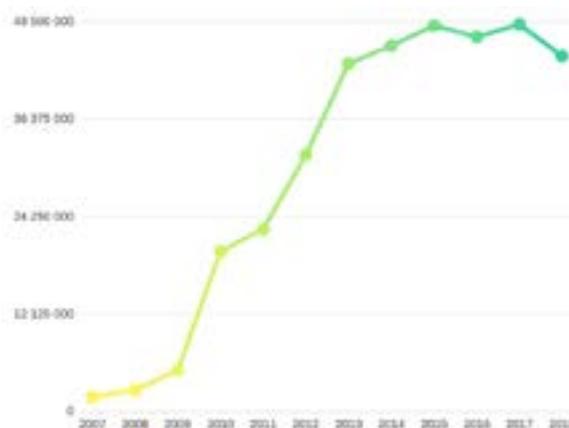
L'ensemble de ces rapports seront bientôt consultables en ligne sur [lozere.fr](http://lozere.fr)  
Voici ce qu'il faut retenir concernant l'élaboration du vote du BP

## EN QUELQUES CHIFFRES

- > le budget 2019 représente un volume global de **149,85M€**
- > **0%** évolution du taux de fiscalité sur le foncier bâti ➡
- > l'augmentation du volume d'investissement à hauteur de **48,3 M€** ➡
- > Capacité de désendettement prévisionnelle de **2,5 ANS** ➡

Le Département **SE DÉSENDETTE** et c'est l'avenir de toutes les générations suivantes qui est préservé. L'emprunt se retrouve au même niveau qu'en 2013 avec moins de recettes.

Diminution du recours à l'emprunt :



- > **6.47 M€** ➡ en faveur du monde associatif (sport, culture, environnement, y compris PED)

## LES GRANDS PRINCIPES

- Le Département conforte les économies de fonctionnement et **RESPECTE LE CONTRAT AVEC L'ÉTAT** signé en juin 2018
- Le Département **MAÎTRISE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** au plus juste
- Le Département **ACCROÎT LES INVESTISSEMENTS POUR TOUS**, les collectivités, les entreprises et les associations et surtout pour moderniser la Lozère
- Le Département, **ACTEUR PRINCIPAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** et partenaire n°1 des collectivités locales
- **PRIORITÉ À L'EMPLOI, À L'ATTRACTIVITÉ, À LA SOLIDARITÉ, AU CADRE DE VIE.** Le Département assure ses compétences obligatoires et optionnelles pour les Lozériens qu'il s'agisse de sport, de culture, d'environnement, de tourisme, d'agriculture ou encore d'économie (fibre, routes).
- **N'AUGMENTE PAS LA FISCALITÉ DÉPARTEMENTALE** sur le foncier bâti
  - pour rappel le taux de la taxe en Lozère est de 23,13% contre 23,16% en moyenne pour la strate des territoires de moins de 250 000 habitants.
- Le Département **SE DÉSENDETTE (-2,5 ans)** et c'est l'avenir de toutes les générations suivantes qui est préservé. A 14,5M€, l'emprunt se retrouve au même niveau qu'en 2013 avec moins de recettes.



# PÉRÉQUATION HORIZONTALE : + 5,7 M€ POUR LA LOZÈRE !

**5,7 M €.** C'est la somme dont va bénéficier la Lozère en 2019 grâce au travail de lobbying exercé par les élus de la Lozère et d'autres départements ruraux au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Réuni le 12 décembre dernier, le bureau de l'Assemblée des Départements de France (ADF) a validé les critères d'un fonds de soutien interdépartemental au profit des départements les plus ruraux, au titre de la péréquation horizontale qui vise à compenser les disparités de richesse entre les départements.

A ce titre, le Département de la Lozère, qui s'est fortement mobilisé, aux côtés notamment des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal, de la Creuse et de la Corrèze, pour porter la voix des territoires ruraux va bénéficier d'une enveloppe de 5,7 M€.

Pour la Présidente du Département Sophie Pantel, « nous avons eu gain de cause parce que l'on s'est battu sur les critères très favorables à notre territoire et que nous avons trouvé une ligne de position commune et solidaire avec d'autres départements ! Nous avons mené un énorme travail pour faire adopter ces critères, pour qu'ils correspondent aux réalités des départements ruraux. Il a fallu trouver des alliés et faire du lobbying. Pour la première fois, les critères retenus permettent

de prendre en compte le territoire au-delà du seul critère de la population ou des restes à charge des Allocations individuelles de solidarité : les notions de richesse par kilomètre carré, de faiblesse de densité de population, de taux de la taxe foncière ont été retenues. »

Cette ressource supplémentaire en 2019 risque de ne pas être pérenne, elle sera donc affectée à l'investissement et permettra notamment de continuer d'investir dans les routes, le renouvellement du matériel routier comme les camions de déneigement, la construction de deux centres techniques (Sainte-Croix-Vallée-Française en 2019 et préparation de Châteauneuf de Randon), la modernisation des EHPAD, le soutien aux projets des communes, le renouvellement du matériel roulant du SDIS, des locaux pour reloger la Mission Locale et le PAEJ, installer la Maison départementale des sports, les trois Hauts lieux de l'agropastoralisme lozériens ou le Tribunal de Marvejols. Le remboursement de quelques emprunts anciens et coûteux (taux d'intérêts supérieurs à ceux du marché actuel) est également prévu. Si d'aventure cette péréquation devenait pérenne dans le temps, Sophie Pantel pourrait proposer à l'assemblée, de revoir la fiscalité à la baisse, sur la part départementale de la taxe foncière bâtie, dans les prochains budgets. Elle fait le choix de la prudence et non celui du clientélisme et des décisions Yoyo.

## 5,7M€ POUR QUOI FAIRE ?

**SOUTENIR LES PROJETS DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**



**RENOUVELER LE MATÉRIEL ROULANT DU SDIS (POMPIERS) POUR LA SÉCURITÉ DES LOZÉRIEN(E)S**



**INVESTIR DANS LES TROIS HAUTS LIEUX DE L'AGROPASTORALISME LOZÉRIEN**

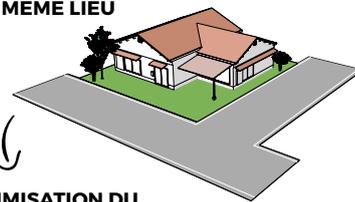


**ACCÉLÉRER LE RENOUELEMENT DU MATÉRIEL ROUTIER COMME LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT QUI EST TRÈS VIEILLISSANT AINSI QUE LA CONSTRUCTION DE 2 CENTRES TECHNIQUES (SAINTE-CROIX-VALLÉE-FRANÇAISE EN 2019 ET PRÉPARATION DE CHÂTEAUNEUF DE RANDON)**

**REMBOURSER QUELQUES EMPRUNTS ANCIENS ET COÛTEUX (TAUX D'INTÉRÊTS SUPÉRIEURS À CEUX DU MARCHÉ ACTUEL)**



**INVESTIR DANS DES LOCAUX POUR RELOGER LA MISSION LOCALE ET LE PAEJ ET INSTALLER LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS AVEC LE CDOS ET LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU SPORT SUR UN MÊME LIEU**



**OPTIMISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET FONCIER (TRIBUNAL DE MARVEJOLS NOTAMMENT + BÂTIMENT DU CT DE CHANAC)**



**CONTINUER À MODERNISER NOS EHPAD**

# LES DÉPENSES

**PRIORITÉ À  
L'INVESTISSEMENT**

Le vote du budget , c'est l'acte majeur de la vie du Conseil départemental, c'est la traduction dans les chiffres puis dans l'action, des choix qui fondent nos politiques départementales

LES DÉPENSES RÉELLES	BP 2018	BP 2019
Fonctionnement	105,8 M€	101,55 M€
Investissement	39,9 M€	48,3 M€

LES RECETTES RÉELLES	BP 2018	BP 2019
Fonctionnement	120 M€	122,6 M€
Investissement	25,6M€	27,2M€



## SECTION INVESTISSEMENT

La recette de 5,7M€ nouvelle nous permet d'augmenter la section investissement de façon conséquente à hauteur de 48,3 M€. Elle représente 32,23% du budget total

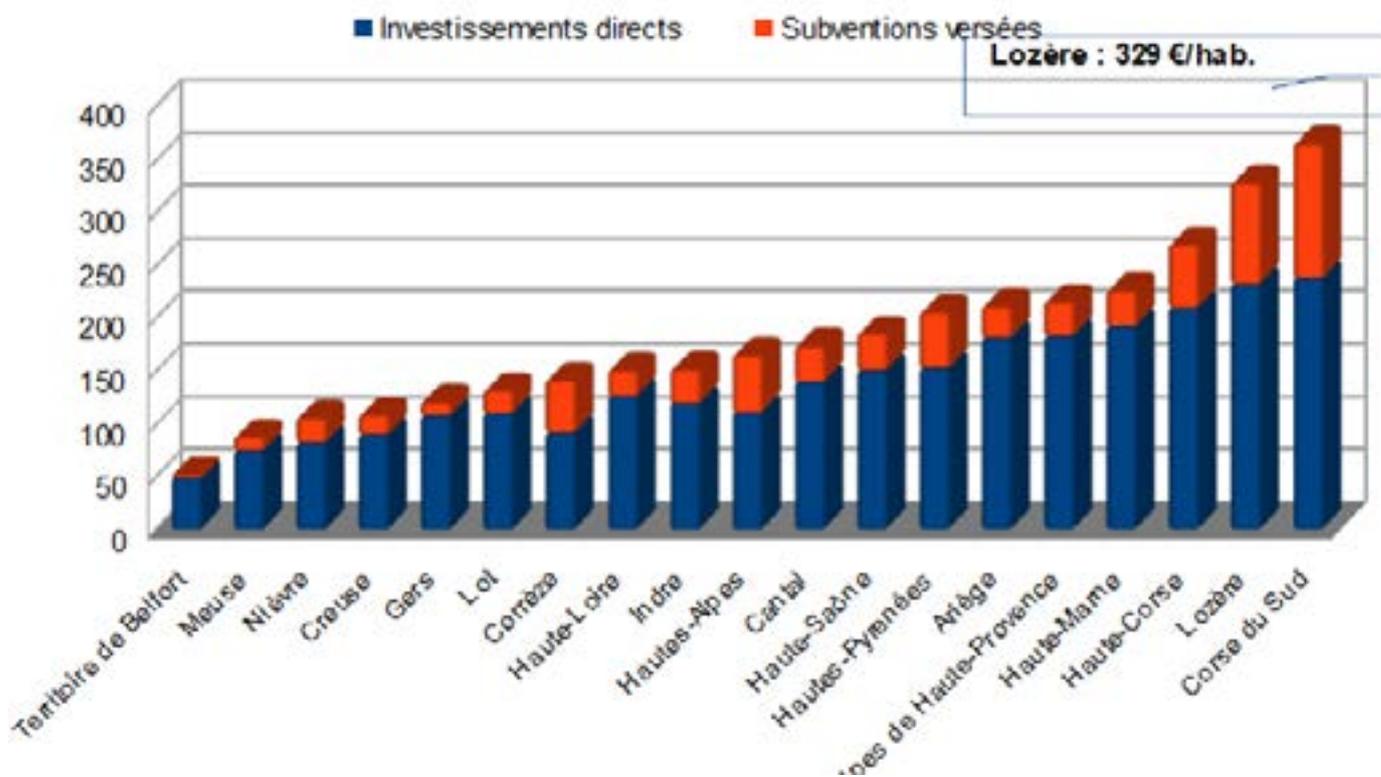
Ils sont financés de la manière suivante :

- Recettes réelles d'investissement > 12,7 M€ soit 26.30%
- Épargne brute > 21 M€ soit 43.69% (le niveau d'épargne brute conditionne la capacité du département à investir.
- Recettes d'emprunt > 14,5M€ soit 30.01% de la section.

Ces recettes permettront de couvrir les dépenses d'investissement décrites en pages 7 et 8

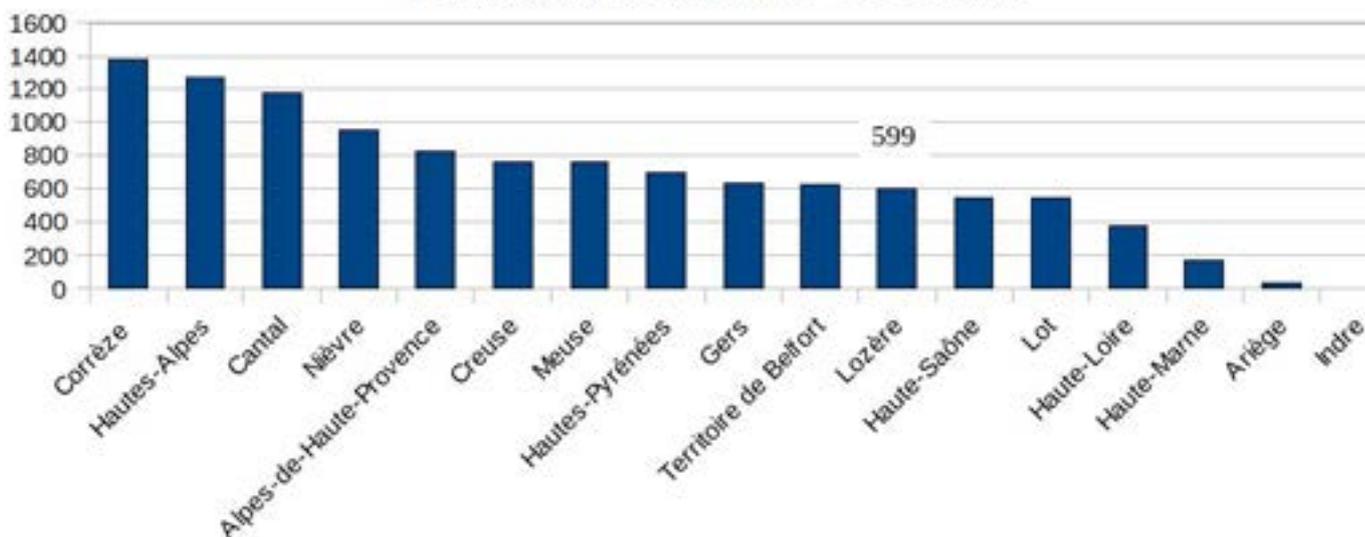
A ce titre, il est important de noter que dans la strate des départements de moins 250 000 habitants la Lozère est positionnée 2ème des départements attribuant le plus de subventions d'investissement aux communes et communautés de communes, en consacrant 329 €/habitant pour une moyenne de la strate de 168 €/habitant.

### Investissement par habitant 2017 CD de < 250 000 habitants



### Endettement moyen par habitant (2017)

Départements métropolitains < 250 000 hab.





## SECTION FONCTIONNEMENT

101,55 M€ de dépenses réelles de fonctionnement dont plus de 42 % consacrés à l'action sociale soit 43M€ :

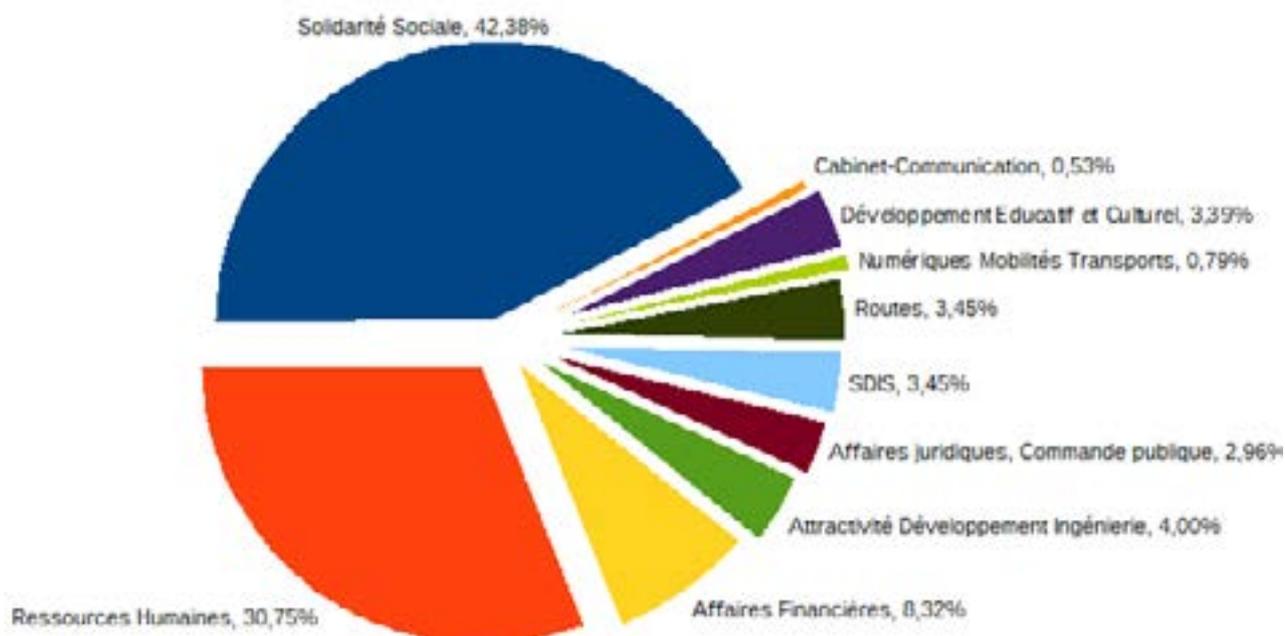
- Personnes âgées > 13,789 M€
- Personnes handicapées > 14,2 M€
- Politique d'insertion > 8,7 M€
- Aide sociale à l'enfance > 5,99 M€

mais aussi...

- Routes > 3,5 M€
- Enseignement > 1,86 M€
- Vie associative (sport, culture...) > 3,5 M€
- etc.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### PAR DIRECTION



Avec ce budget, nous réaffirmons le Département au coeur de ses compétences mais nous l'inscrivons aussi dans l'avenir.

# ACTIONS PHARES

## 2019

TÉLÉPHONIE MOBILE

ROUTES

TRANSPORT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

FIBRE OPTIQUE

**E**n raison de la suppression de la clause de compétence générale, le Département n'a plus désormais la capacité juridique d'aider directement les entreprises. Pour autant, il reste un acteur majeur du développement territorial et économique à travers ses investissements propres et son soutien à l'investissement communal, garant de la cohésion sociale et des équilibres territoriaux. En effet, à travers ses compétences renforcées en matière de solidarités humaines et territoriales, son rôle est de créer les conditions favorables au développement, nécessaire, au maintien et à l'accueil de nouvelles populations.

Parallèlement, en tant qu'échelon de proximité, capable de fédérer et de coordonner les structures et les acteurs, il accompagne les porteurs de projets associatifs (associations@lozere.fr) et les collectivités (collectivites@lozere.fr) en leur offrant une aide

indispensable, notamment en matière d'ingénierie. Enfin, il constitue un acteur décisif en matière d'attractivité, notamment grâce à une stratégie globale destinée à contribuer au rayonnement extérieur du territoire. Autant de compétences essentielles pour relever les défis qui s'imposent à notre territoire, en particulier celui de l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

Rappelons que le désenclavement du territoire reste une priorité qu'elle soit physique (routes) ou numérique. A noter justement que le Département vient de lancer une réflexion sur les usages du numériques (AAP Hub Numérique en collaboration avec le Lot et l'Aveyron) et sur la création d'un data-center. Le dossier sera porté par Lozère Développement. Concernant la téléphonie mobile, le Département est associé au programme New Deal de l'Etat avec, en cours d'instruction, une proposition de programmation de sites supplémentaires.

## QUELQUES EXEMPLES ( LISTE NON EXHAUSTIVE )



**TRÈS HAUT DÉBIT :**  
poursuite des travaux pour amener la fibre optique partout-premiers branchements



**SOCIAL :**

- nouvelle politique d'insertion,
- actions du schéma départemental unique des solidarités, - investissement dans les EHPAD, paiement des Allocations individuelles de solidarité,
- aide sociale à l'enfance,
- expérimentation sur le sanitaire et social,
- actions pour le maintien à domicile
- protection maternelle et infantile,
- relais assistantes maternelles,
- démographie médicale
- transports des élèves en situation de handicap



**BÂTIMENTS :**  
politique foncière et bâtiminaire (PPI), nouveaux locaux pour la Mission Locale et pour la Maison des Sports



**JEUNESSE :**  
poursuite des actions de la politique jeunesse, déploiement informatique dans les collèges...

**AD'AP :** mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- poursuite phase travaux pour les collèges de Florac, Mende, Villefort, Le Bleyard
- début phase travaux pour les collèges de Meyrueis, Vialas, Langogne, Marvejols, Canourgue et St Etienne VF
- démarrage étude UPP Ste Enimie
- CMS de Marvejols et St Chély
- construction bâtiment annexe des Archives dép.
- rénovation CT de Sainte Croix VF



**ROUTES :**

- Plus d'investissement sur les routes (15M€) dont le financement du contournement ouest de Mende (5,7M€) et à cela s'ajoutent les 1,53M€ de subventions et un soutien conséquent aux collectivités pour la réfection de leur voirie communale
- Changement des panneaux de signalisation directionnelle sous 3 ans (fin en 2019)
- balisage de l'ascension de cols emblématiques pour les cyclistes
- géolocalisation de nos engins



**ATTRACTIVITÉ :**

partenariats TV, organisation d'événements tels que "La Lozère à Marseille", jobs dating, finalisation de l'Appel à projet Accueil nouvelles populations, nouveau concept de stand au salon de l'Agriculture à Paris.

Soutien à toutes les politiques territoriales (agriculture, PNR, politique de l'eau, schéma d'espaces naturels sensibles...)



**SPORTS, CULTURE ET**

**PATRIMOINE :**

maintien des aides départementales aux associations, animation culturelle aux Boissets exposition sur la Retirada réalisée par les Archives, soutien à

l'artisanat et aux savoir-faire, à l'Ecole de Musique, aux Scènes Croisées, à Lozère Logistique Scénique, aux bibliothèques via la Médiathèque dép. , aide aux jeunes sportifs, etc



**HABITAT / LOGEMENT :**

OPAH, cautions HLM, PIG Habiter Mieux, lutte contre la précarité énergétique...



**SOUTIEN AUX COMMUNES &**

**COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :**

poursuite des projets financés par les contrats territoriaux, ingénierie (dont assainissement et eau potable)...



**SOUTIEN AUX ACTIONS DES SATELLITES ET PARTENAIRES DU DEPARTEMENT :**

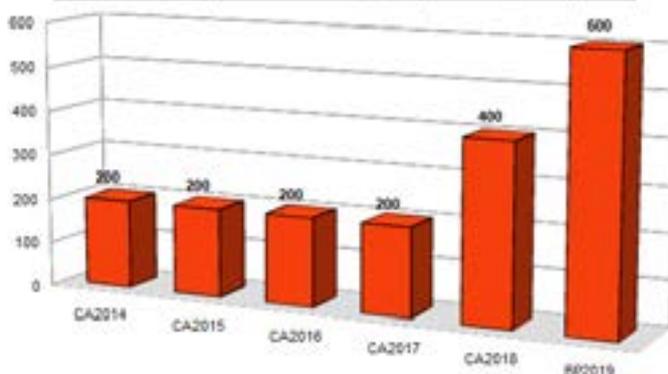
Ingénierie, SDIS, Lozère Développement, Lozère Tourisme, chambres consulaires, organismes agricoles ...



**TOURISME :**

Pôles de pleine nature, grande itinérance, entente Unesco, ...

Contribution départementale au SDIS (Investissement) en K€





## PLUS EN DÉTAILS

Voici les rapports examinés par les élus de l'Assemblée départementale ce 15 mars ...

### **Rapport n° 100 - Routes : politique départementale et budget 2019 «Infrastructures routières»**

- Investissement 2019 sur le réseau routier départemental : 15 000 000 €
- Fonctionnement 2019 sur le réseau routier départemental : 3 000 000 € (acquisition de fournitures, carburant, sel et pouzzolane, politique de sécurité routière, entretien/garage des véhicules...)

### **Rapport n° 101 - Politique départementale et budget 2019 «Infrastructures Numériques» et «Mobilité»**

- Investissement au titre de la politique numérique : 650 000 € > deux autorisations de programme intitulées « DSP Travaux Numérique » et « TIC3 Très Haut Débit ».
- Fonctionnement 2019 au titre de la politique numérique : 400 000 € (maintenance, pylones TDF, subvention Net47, fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique...)
- 400 000€ de crédits de fonctionnement sont prévus au budget primitif pour financer le transport des élèves scolarisés en situation de handicap qui demeure de la compétence des Départements.

### **Rapport n° 200 - Politique et budget 2019 «Solidarités Sociales»**

2019 sera marquée par la mise en œuvre des orientations du Schéma des Solidarités 2018-2022 :

- Autonomie : poursuite de la réforme de la tarification des établissements, poursuite du travail de rapprochement avec les usagers, renforcement de l'aide à l'aidant par la mise en œuvre du droit au répit, développement de l'inclusion des publics dans la cité,
- Enfance et famille : prévention de toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE, prise en compte des orientations nationales attendues en 2019 (modification du périmètre des compétences et missions des départements dans le domaine du soutien à la parentalité, questionnement quant à la détermination de la minorité, stratégie nationale de prévention de la pauvreté),
- Action sociale et insertion : favoriser les démarches « d'aller vers » ce qui redéfinit les modalités d'accompagnement des brSa, généralisation du 1<sup>er</sup> accueil social inconditionnel de proximité, conventionnement avec les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle emploi, Lozère Développement, MSA, CCSS...).

Approbation de la politique départementale 2019 « Solidarité sociale »,

- inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 43 000 000 € et sur la section d'investissement à hauteur de 2 000 000 € ;
- affectation des crédits de paiement 2019 sur l'AP crèche à hauteur de 18 000 € sachant que dans le cadre du RDAS, la Présidente a reçu délégation pour procéder, par arrêté, à l'individualisation des subventions en faveur des structures.

### **Rapport n° 300 - Jeunesse : politique départementale et budget 2019 "Jeunesse"**

La politique jeunesse a pour ambition de créer les conditions pour construire les jeunes de demain, citoyens et responsables > engagement financier en fonctionnement de 222 500 €

Cette politique jeunesse s'adresse aux jeunes de 0 à 30 ans, chaque action cible plus précisément la tranche d'âge à laquelle elle s'adresse.

Les actions à décliner en 2019 :

- 23 000 € pour le programme d'aide à l'apprentissage anticipé de la conduite,
- 31 000 € pour le programme d'aide pour l'apprentissage de la natation dans les écoles de Lozère,
- 100 000 € pour le Pass'Jeunesse,
- 15 000 € pour l'aide aux jeunes sportifs (nouveau règlement),
- 53 500 € pour les autres actions (campus, challenge jeunes, contrats d'éducation à l'environnement, intervention dans les collèges pour la prévention du harcèlement, éco-collèges, start'up collèges et subventions diverses aux associations...).

### **Rapport n° 301 - Enseignement : politique départementale et budget 2019 «Enseignement»**

Inscription de crédits de fonctionnement pour 1 860 300€

- dont 1 530 000 € pour les dotations de fonctionnement aux collèges
- dont 39 300 € pour l'aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissement,
- dont 10 500 € pour la participation au dispositif « collège au cinéma » et 10 000 € pour la participation financière aux Scènes Croisées,
- dont 28 000 € pour l'aide aux organismes associés à l'enseignement,
- dont 242 500 € pour l'aide à l'enseignement supérieur.

Inscription de crédits nouveaux d'investissement pour 230 000€ via une autorisation de programmes 2019 « collèges ».

- dont 130 635 € pour l'aide à l'investissement des collèges privés,
- dont 69 365 € pour l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique et informatique pour les collèges privés,
- dont 25 000 € pour l'aide à l'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges publics,
- dont 5 000 € pour l'achat de mobilier et de matériel réalisé par la Région pour le lycée Chaptal (qui fournit les repas et héberge en internat des élèves du collège Henri-Bourrillon).

### **Rapport n° 400 - Culture : politique départementale et budget 2019 «Culture»**

- Approbation de la politique départementale 2019 « culture »,
  - Approbation de la politique départementale 2019 « Lecture publique »
- règlement d'aide aux communautés de communes pour l'acquisition et équipement de véhicules-navettes présenté en annexe, ainsi que la reconduction des règlements d'aides, tels que joints en annexe, et leur application pour 2019 ;
- vote des autorisations de programme 2019 : « Aide à l'aménagement de petites bibliothèques » à hauteur de 25 000 €, « Acquisition et équipement de véhicules-navettes des bibliothèques intercommunales » à hauteur de 20 000 €, « Acquisition de collections nouvelles » à hauteur de 220 000 € ainsi que la reconduction des règlements d'aides

*NB : Lors de la CP du 21 décembre 2018, des avances de crédit sur le budget 2019 avaient déjà été votées en faveur d'associations et d'organismes sportive et culturels pour leur permettre de fonctionner normalement dès le début de l'année.*

### **Rapport n° 401 - Patrimoine : politique départementale et budget 2019 «Patrimoine»**

- Conservation départementale du patrimoine (parution du numéro 5 de la collection « Patrimoines de Lozère », 100 000€ (financés à 70 % par l'État) pour la poursuite de l'opération « Plan Objets d'Art 2018 » de mise en conservation préventive des œuvres d'art des communes par des restaurateurs professionnels en partenariat avec la DRAC, restauration des objets mobiliers des communes : 30 000 €

- Inscription de crédits nouveaux d'investissement pour 142 000 € :
  - 30 000 € pour l'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux,
  - 100 000 € pour l'aide aux communes pour la préservation de leur patrimoine mobilier, financée à hauteur de 70 000 € par l'État (maîtrise d'ouvrage départementale).
  - 12 000 € pour la restauration d'objets en fer provenant du site archéologique de Javols et appartenant au Département.

- Archives

Pour 2019, le crédit de paiement de 68 000 € se répartit comme suit :

- 43 000 € pour la restauration des minutes de notaires, des registres de l'Enregistrement et de tous types et supports de documents d'archives publiques et privées,
- 2 000 € pour l'acquisition d'archives remarquables visant à enrichir le patrimoine lozérien,
- 15 000 € pour la numérisation de fonds iconographiques

8 000 € pour le subventionnement de la numérisation de la presse ancienne et la rétro-conversion de fonds de la bibliothèque historique des Archives.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du service des Archives, une enveloppe d'un montant de 30 000 € pour la dernière tranche de l'indexation des registres matricules, les actions culturelles éducatives, la création graphique des nouveaux supports pour le fonctionnement du service éducatif, les acquisitions d'ouvrages pour la Bibliothèque historique des Archives, les frais généraux liés à l'organisation de conférences historiques;

- CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) bénéficie d'un financement au travers du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement encaissée par le Département qui est estimé, pour 2019, à 115 000 € (0,35 % du montant estimé de la taxe à percevoir).

- Boissets

Un appel à projets a été lancé pour mettre à disposition le site dans des conditions similaires pour la saison 2019.

Parallèlement une réflexion est menée avec l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes pour mettre en place un centre d'interprétation des hauts lieux de l'agropastoralisme.

### **Rapport n° 402 - Sports : Politique départementale et budget 2019 "Activités de pleine nature"**

- Engagement du Département en faveur des activités de pleine nature par le vote d'une enveloppe de 72 000€ en investissement et un crédit de 27 000 € en fonctionnement.
- vote de l'autorisation de programme 2019 "Schéma ENS et activités de pleine nature" pour l'opération "Activités de pleine nature" à hauteur de 32 000 €

### **Rapport n° 402 - Sport : politique départementale et budget 2019 «sports»**

- Des crédits d'investissement pour 35 000 €
- Des crédits de fonctionnement pour 364 560 €
  - 96 500 € pour l'aide au fonctionnement des structures sportives d'intérêt départemental
  - 123 060 € pour l'aide aux manifestations sportives d'intérêt départemental
  - 85 000 € pour l'aide aux comités sportifs départementaux, sachant que pour l'ensemble de ce programme, il a été possible d'anticiper certaines aides sur le budget 2018.
  - 60 000 € pour l'aide aux équipes sportives évoluant au niveau national.

***NB :** Lors de la CP du 21 décembre 2018, des avances de crédit sur le budget 2019 avaient déjà été votées en faveur d'associations et d'organismes sportive et culturels pour leur permettre de fonctionner normalement dès le début de l'année.*

## **Rapport n° 500 - Eau environnement : politique départementale et budget 2019**

### **“Eau” et “Espaces Naturels Sensibles”**

- Approbation de la politique départementale 2019 dans le domaine de l'eau et du schéma ENS et de l'environnement”,
- Reconduction des dispositifs en faveur de la gestion, préservation et aménagement des espaces naturels et de l'accompagnement, des EPCI à la prise de compétence en matière d'AEP et assainissement,
- autorisation de programme 2019 “Schéma ENS et activités de pleine nature” pour l'opération “Schéma ENS” à hauteur de 70 000 €
- inscription des crédits de paiements 2019, à la section d'investissement, à hauteur de 909 953,13 €
- inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de 130 100 €

## **Rapport n° 501 - Environnement : politique départementale et budget 2019 “transition énergétique”**

- approbation de la politique départementale 2019 “Transition énergétique”,
- 30 127 € prévus en fonctionnement en faveur de la maîtrise des déchets dont 12 800 € pour le fonctionnement des programmes locaux de prévention des déchets inscrits dans la démarche ZDZG, 12 000 € en faveur d'organismes pour le soutien à des actions d'animation,
- Un crédit de 97 252 € est prévu en fonctionnement en faveur de l'énergie dont :
  - 88 000 € pour le fonctionnement de Lozère Énergie,
  - 9 252 € pour la participation à la mission bois énergie.

## **Rapport n° 600 - Logement : politique départementale et budget 2019 “logement”**

Le Département mène une action en faveur du logement à travers plusieurs dispositifs : gestion du FSL, garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux, aides aux collectivités, aides aux propriétaires privés dans le cadre d'opérations programmées ... En 2019, il est prévu de poursuivre l'accompagnement des OPAH et de faire monter en charge, au travers du PIG notamment, le nouveau dispositif de lutte contre la précarité énergétique dont les modalités ont été arrêtées en juin 2018. Les règlements des deux dispositifs précités restent inchangés

Un crédit de 125 552 € est prévu en fonctionnement en faveur du logement dont :

- 96 174 € pour le PIG Lutte contre la précarité énergétique,
- 20 000 € en faveur de l'ADIL,
- 9 378 € pour l'animation des OPAH.

## **Rapport n° 601 - Tourisme : politique départementale 2019 et budget “Tourisme”**

Approbation de la politique départementale 2019 en faveur du tourisme,

Un crédit de 1 908 800 € est prévu pour soutenir le secteur du tourisme :

- 1 200 000 € pour les missions de service public de Lozère Tourisme,
- 80 000 € pour le fonctionnement de la maison de la Lozère à Paris,
- 137 000 € pour l'accompagnement des offices de tourisme,
- 178 800 € pour le fonctionnement des stations de ski,
- 103 000 € pour les DSP de Sainte Lucie et des Bouviers (contrainte de service public),
- 50 000 € pour les actions à mettre en place dans le cadre du schéma du tourisme.
- 80 000 € de participation à l'Entente Causse Cévennes,
- 2 000 € de participation au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes
- 78 000 € pour la mission de services publics de la Maison du Tourisme à l'Aire de la Lozère

## **Rapport n° 602 - Développement : politique départementale et budget 2019 “Développement”**

- Aide à l'immobilier d'entreprise : 250 000 €.
- Fonds d'Appui au développement pour financer des opérations, des études dans le domaine du développement du Tourisme, de l'artisanat des métiers d'arts : 100 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement

- Aide à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : 8 000€
- Aide à la diversification agricole et forestière : 50 000 € en investissement et 160 000 € en fonctionnement
- Participation et adhésions à divers organismes de développement (aérodrome, agrilocal) : 28 000€
- Aides aux aménagements agricoles et forestiers : 128 400€
  - 845 148 € est prévu en fonctionnement en faveur du soutien au développement, l'agriculture, au foncier et à la forêt dont :
    - 360 748 € pour l'accompagnement d'opérations ou d'organisme œuvrant pour le développement du territoire (Lozère Développement, Chambres consulaires,...),
    - 28 000 € pour la lutte anti-vectorielle,
    - 100 000 € pour les aides au titre du Fonds d'appui au développement dont l'étude de définition du programme d'aménagement du parc à bisons,
    - 40 000 € pour la participation aux frais de fonctionnement de l'aérodrome Mende Brenoux,
    - 8 000 € pour les actions en faveur de l'économie solidaire,
    - 160 000 € pour le Fonds de diversification agricole,
    - 12 000 € pour l'adhésion à AGRILocal et pour des actions de communication,
    - 16 000 € pour le COPAGE, pour la mise en place et le suivi d'associations foncières pastorales, la maîtrise de l'eau en agriculture...,
    - 27 000 € en faveur de la SAFER pour l'animation et la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial,
    - 47 000 € en faveur de l'entente pour la forêt méditerranéenne qui a pour mission la protection contre l'incendie,
    - 46 100 € pour les indemnités de sécheresse 2018,
    - 300 € pour les frais d'honoraires du président de la CDAF.

#### **Rapport n° 700 - Adaptation du règlement général d'attribution des subventions**

**d'investissement et de fonctionnement** afin de répondre au mieux aux besoins des associations et simplifier leurs démarches administratives tout en préservant un cadre réglementaire adapté.

#### **Rapport n° 701 - Administration de la collectivité : Gestion des ressources humaines 2019**

- Au sein de la direction des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances, les besoins financiers pour 2019 pour mettre en œuvre les politiques internes de gestion du personnel ont été établis en tenant compte des éléments suivants.
- le tableau des effectifs fait apparaître 666 postes (dont 26 affectés au LDA) auxquels il convient d'ajouter 48 assistants familiaux et tiers dignes de confiance.
- Pas de création de nouveau poste.
- Le contexte réglementaire :
  - Augmentation du SMIC de +1,5 %.
  - Augmentation du plafond de la sécurité sociale de +2,0%.
  - Augmentation de la cotisation CNRACL (part salariale) qui passe de 10,56 % à 10,83 %.

> inscription des crédits de paiement 2019, à la section de fonctionnement du budget principal à hauteur de 31 200 000 € (soit le même montant qu'en 2018) et sur le budget du laboratoire départemental d'Analyses un montant de 1 300 000 €.

#### **Rapport n° 702 - Gestion de la collectivité : Crédits 2019 pour la logistique départementale**

La logistique départementale couvre toute la gestion bâtiminaire de la collectivité, la gestion des moyens informatiques et téléphoniques, la gestion des achats en matériel, mobilier et outillage, fournitures, la prise en charge des frais publicitaires des procédures liées à la commande publique et la prise en charge des frais de représentation, condamnations, recours indemnitaires et protocoles transactionnels liés aux procédures contentieuses.

- Concernant les bâtiments, sont notamment prévus la poursuite de la mise en accessibilité PMR des collèges, divers travaux sur les bâtiments administratifs, les bâtiments de la route, les études pour la construction d'un bâtiment annexe aux Archives Départementales ainsi que la création d'une Maison départementale des Sports et au relogement de la Mission Locale.

Le montant total du budget consacré à la gestion des bâtiments s'élève à 4 947 877 € en investissement et à 1 334 788 € en fonctionnement.

- Concernant l'informatique et la téléphonie, sont notamment prévus outre la maintenance de la structure existante, la poursuite de la rénovation des 1200 équipements des collèges, l'évolution de l'infrastructure de stockage pour répondre aux besoins des directions, la modernisation du service à l'utilisateur (ouverture de nouveaux services en ligne).

Le montant total du budget consacré à la gestion informatique et téléphonie s'élève à 1 107 000 € en investissement et à 902 650 € en fonctionnement.

- Concernant les «moyens généraux» qui couvrent les diverses fournitures, matériels, outillages, assurances et mobilier, le budget 2018 a été reconduit. Le montant total du budget s'élève à 70 000 € en investissement et à 1 281 800 € en fonctionnement.

- Concernant la gestion des marchés publics, les frais publicitaires des procédures liées à la commande publique s'élèvent à 74 000 € en investissement et à 62 000 € en fonctionnement.

- Concernant la gestion des procédures contentieuses, les frais prévus au budget s'élèvent à 30 000 € en fonctionnement.

### **Rapport n° 703 - Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2019**

- inscription à la section d'investissement des crédits de paiement à hauteur de 9 800 002 €,
- remboursement du capital de la dette, le remboursement d'emprunts par anticipation pour un montant maximum de 2,5 M€,
- autorisation de programme 2019 du SDIS à hauteur de 1M€ dont 200 000 € de crédits de paiement 2019
- crédits de paiement 2019 de l'AP 2018 du SDIS, pour 400 000 € soit l'attribution d'une subvention totale d'investissement 2019 de 600 000 € (crédits AP 2018 et 2019) ;
- inscription à la section de fonctionnement des crédits de paiement à hauteur de 11 946 549 €.
- inscription en dépenses de fonctionnement d'un virement de 6 533 000 € à l'investissement (recettes d'investissement) ;
- la reconduction des adhésions à l'Association des Départements de France et à Finance Active.

### **Rapport n° 704 - : Gestion de la collectivité : mandat spécial dans le cadre de la collaboration avec la Province du Guizhou**

- élaboration d'un « pavillon Lozère » au sein du futur parc-exposition écologique qui va être construit à Duyun, ville située au sud du Guizhou. Cet événement d'ampleur est prévu pour l'année 2020 et c'est la première fois qu'il se tient dans une province rurale de Chine. Une pré-visite est prévue du 31 mars au 5 avril 2019 (1 élu + 1 administratif).

### **Rapport n° 705 : modification des autorisations de programmes (AP) antérieures et état des autorisations de programmes 2019 votées - Le total des AP représente environ 101M€**

#### **Rapport n° 706 : Budget : Vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2019**

- taux inchangé de la taxe foncière sur les propriétés bâties - 23,13 % ;
- taux inchangé des prélèvements sur l'assiette des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) – 4,5 % ;
- taux inchangé de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement ou à la taxe de publicité foncière (TAFE) exigibles sur les mutations à titre onéreux de certaines catégories de biens – 1,60 %.
- Le produit fiscal prévisionnel attendu s'élève à 20 985 155 € en sachant que le produit définitif qui sera communiqué par la DDFIP début avril 2019 (Etat 1253), sera pris en compte lors de la décision modificative n° 1 de juin prochain.

#### **Rapport n° 800 : Politique départementale et budget 2019 "attractivité et démographie médicale"**

- Engagement financier en fonctionnement de 118 000 € dont :
  - 70 000 € pour l'accueil et l'attractivité,
  - 48 000 € pour la démographie médicale.
- approbation de la politique départementale 2019 "accueil de nouvelles populations, attractivité et démographie médicale",

- reconduction du dispositif "aides financières aux étudiants en médecine et dentaire : bourse d'engagement"

### **Rapport n°801: Solidarité Territoriale : politique départementale et budget 2019 en faveur des structures de développement local**

Engagement financier en fonctionnement de 182 621 € dont :

- 45 666 € pour l'association Terres de vie en Lozère et les PETR Sud Lozère et Pays du Gévaudan Lozère,
- 80 000 € pour le syndicat mixte du PNR Aubrac,
- 40 000 € pour le syndicat mixte du Bassin du Lot,
- 16 955 € pour diverses adhésions ou subventions aux autres organismes,

### **Rapport n°802 : Solidarité territoriale : politique départementale et budget 2019 "ingénierie territoriale et contrats"**

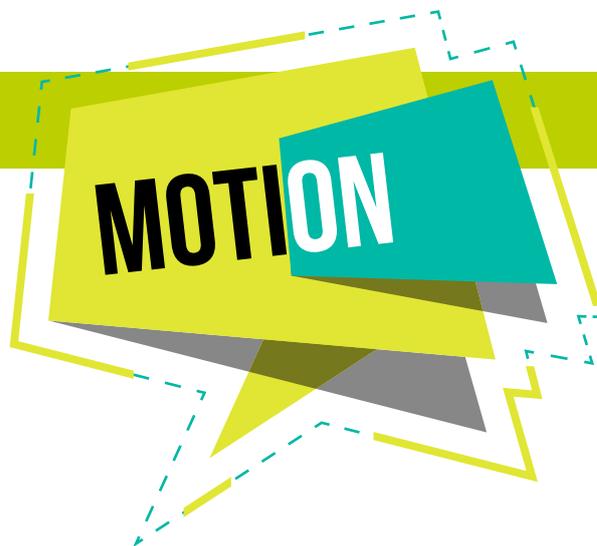
- 26 000 € en fonctionnement pour la participation à Lozère Ingénierie
- Approbation de la politique territoriale 2019 en matière de solidarité financière avec les collectivités locales et d'ingénierie,
- Approbation du règlement des contrats territoriaux tenant compte de quelques modifications
- Approbation du lancement de l'appel à projets 2019 pour la gestion intégrée des cours d'eau,
- Approbation de l'inscription des crédits de paiements 2019, à la section d'investissement, à hauteur de 9 817 106 € pour aider les communes et leurs groupements.

### **Rapport n°803 : Animation locale : répartition de l'enveloppe des dotations cantonales 2019 par canton**

Le montant des dotations qui seront à répartir en faveur des associations sur chacun des cantons est le suivant :

Canton	Total enveloppe	Subventions votées en février 2019	Enveloppe disponible
Aumont Aubrac	63 005 €		63 005 €
La Canourgue	68 706 €		68 706 €
Chirac	52 241 €		52 241 €
Collet de Dèze	80 114 €	15 500 €	64 614 €
Florac	65 456 €	23 500 €	41 956 €
Grandrieu	47 912 €		47 912 €
Langogne	53 619 €	23 000 €	30 619 €
Marvejols	53 189 €	29 290 €	23 899 €
Mende 1 et Mende 2	105 629 €	46 650 €	53 979 €
Saint Alban sur Limagnole	63 807 €	19 790 €	44 017 €
Saint Chély d'Apcher	54 574 €		54 574 €
Saint Etienne du Valdonnez	91 749 €		91 749 €
<b>Totaux</b>	<b>800 000 €</b>	<b>157 730 €</b>	<b>637 270 €</b>

# MOTION DE SOUTIEN POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ DANS LE MASSIF CENTRAL



Les trains, dits « d'équilibre du territoire » (TET), assurent un service de grandes lignes rapide entre les principales villes non reliées par la grande vitesse et jouent donc un rôle fondamental pour des départements comme la Lozère, la Haute-Loire ou le Cantal.

Les réformes ferroviaires successives, les divers rapports, dont de dernier rapport de Jean-Cyril Spinetta, relancent régulièrement les menaces de fermeture de ces lignes.

C'est dans ce contexte que le Comité pluraliste de Réhabilitation, de Défense et de Promotion de la ligne SNCF qui relie Béziers à Neussargues a rédigé un manifeste, pour un Service Public Ferroviaire de qualité dans le Massif Central qui est le fruit d'une année de travail et de réflexion commune des usagers, des populations et des élus.

Sur la base de ce manifeste, (cf page suivante), le Conseil départemental :

- Rappelle que depuis de nombreuses années, les élus et citoyens lozériens se mobilisent face au risque d'abandon des lignes ferroviaires dont celles de l'Aubrac (Clermont-Béziers) et du Cévenol (Clermont-Nîmes) ;
- Réaffirme, en 2019, l'importance de ces liaisons pour les territoires desservis :
  - en termes de désenclavement et de mobilité,
  - en termes de service public rendu aux usagers (habitants, touristes, entreprises...),
  - en termes de développement économique tant du point de vue de la fréquentation touristique que du transport de marchandises
  - en termes de développement durable et de préservation de l'environnement.
- Demande le maintien du statut national actuel de ces trains au titre des Trains d'Equilibre du Territoire (TET ).
- Demande le renforcement de moyens sur ces lignes pour permettre une offre adaptée aux besoins locaux, par la modernisation des infrastructures existantes, afin de garantir un traitement égalitaire des usagers, qu'ils vivent en zone rurale ou urbaine.

# MANIFESTE

## pour un Service Public Ferroviaire de qualité dans le Massif Central

**LIGNE BÉZIERS NEUSSARGUES CLERMONT-FD PARIS**

**PROPOSITIONS VOYAGEURS**

**PROPOSITIONS FRET**

**VOTATION CITOYENNE**

RAIL • LIGNES • AVENIR • GARES • ENVIRONNEMENT • MOBILITÉ  
DESSERTES • OUVRAGES D'ART • SCOLAIRES • TOURISME • FRET  
AXE EUROPÉEN • AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES • CITOYENS

**Comité Pluraliste**  
des Membres du Syndicat et des Partis de la Région de la Région 2017  
des Maires (Municipalités) de la Région de la Région 2017  
Membres du Syndicat des Maires de la Région de la Région 2017

**RAIL Convergence**

# PRÉAMBULE

## ÉLABORATION DU MANIFESTE

Les propositions et objectifs contenus dans ce manifeste sont réalisables et crédibles. Elles émanent des inébranlables débats et réunions publiques tenus de Béziers à Clermont-Ferrand, des rencontres avec les Collectivités Territoriales, des pèlerins, des manifestations, des rassemblements, des délibérations, des audiences auprès d'institutions locales, départementales, régionales, nationales, européennes.

L'apport considérable des citoyens, des cheminots, de nombreuses associations ou organisations, en chef de manifeste. Le caractère largement partagé du « Tous Ensemble Pour Un Service Public Ferroviaire de Qualité dans le Massif Central » est une évidence. C'est le résultat d'une intense démarche démocratique impulsée par le Comité Pluraliste et ses adhérents depuis un quart de siècle.

Ce manifeste sera soumis à un enrichissement permanent. C'est un outil au service de tous ceux qui, par-delà leurs opinions philosophiques, politiques ou religieuses, souhaitent, sur un fondement républicain, contribuer à défendre et promouvoir le Service Public Ferroviaire dans le Massif Central, en France et en Europe.

## CONTENU DU MANIFESTE

Les intérêts convergents des cheminots, des usagers, des populations, des élus et des Collectivités territoriales sont évidents. Il y a « Urgence Planète » pour que l'on donne au ferroviaire, un des modes de transport le plus écologique, tous les moyens humains, financiers et techniques. Cela doit toujours être une priorité nationale et européenne. Les transports routiers sont les principaux responsables des dérèglements climatiques et d'émission de CO2 provoquant près de 48 000 morts par an. Nous sommes ainsi en harmonie avec les conclusions de la COP 21.

Non, le Massif Central ne doit pas être une tache blanche sans lignes ferroviaires.

Non, le Massif Central et ses départements ne doivent pas disparaître pour laisser place à une hyper-concentration des activités et des populations autour de mégapoles démesurées.

Où, le Massif Central est une terre d'avenir et d'avenir avec des Services Publics.

Donnons-lui les moyens d'exister.

Le Comité Pluraliste de Réhabilitation, de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers - Neussargues - Clermont-Ferrand - Paris

# PROPOSITIONS VOYAGEURS

## TRAINS DU QUOTIDIEN

- Le train « Aubrac », train interdépartemental, comme Train d'Équilibre du Territoire (TET). C'est l'élément clé de l'avenir de la ligne dans le réseau ferré national.
- Les trains scolaires du Sud (Gard, Hérault, Aude, Aveyron) vers la Lozère et aussi du Nord (Cantal, Haute-Loire) vers la Lozère. Cela conditionne le maintien des établissements scolaires en Aveyron et en Lozère.
- Les trains de voyageurs avec la tarification spécifique de 1 € de Béziers à Saint-Chély-d'Apcher.
- Des TER par train avec des relations Mende - Séverac-le-Château - Rodez - Toulouse et Brive-la-Gaillarde - Rodez - Séverac-le-Château - Millau - Béziers.
- Des TER par train Brive-la-Gaillarde - Aurillac - Neussargues - Clermont-Ferrand ; Mende - Saint-Flour - Aurillac ; Lyon - Clermont-Ferrand - Toulouse ; Clermont-Ferrand - Mâs - Mâs ; Mende - La Bastide - Langogne.
- Liaisons Sud-Aveyron - Béziers - TGV pour un maillage et une desserte fine du territoire.

## LONGUE DISTANCE

- Le train de nuit couchette Paris-Rodez et son prolongement.
- Le train auto-couchette Nord de l'Europe (Angleterre, Hollande, Belgique) vers le Sud.

## POTENTIEL TOURISTIQUE

- Les trains touristiques spécifiques et un développement du tourisme ferroviaire avec les trains du quotidien TER (découverte des territoires, randonnées, cyclotourisme...).
- Les trains à thème comme « le train des Neiges » Sud-Aveyron - Station de ski Le Lioran.
- Le train des plages Brive-la-Gaillarde - Millau - Méditerranée.

## À SAVOIR...

### La forte attractivité touristique de la ligne

La ligne dessert des territoires aussi exceptionnels que variés. Avec pas moins de 4 Parcs Nationaux Régionaux traversés (Massifs d'Auvergne, Aubrac, Grand Causses, Haut Languedoc, 4 Villes et Pays d'Art et d'Histoire (Issoude, Saint-Flour, Millau, Haut Languedoc, 2 Grands Sites Occitane / Sud de France (Millau - Populien, Canal de Midi - Béziers), 2 territoires UNESCO (Causses et Cévennes, Chaine des Pays / Vallée de Luragne), 2 ouvrages d'art classés à l'UNESCO (viaduc de Garabit et de Millau) et d'innombrables droits de randonnée à pied et à VTE (dont le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à Aurant-Aubrac et à Lunas).

Dans ce contexte, son potentiel touristique est certain et mérite d'être valorisé.

# PROPOSITIONS MARCHANDISES

## LA LIGNE, OUVERTE SUR L'EUROPE

- Sets, port du Massif Central.
- Réhabilitation du ferroviaire Sud Europe - Nord Europe pour tous les poids lourds en transit par la France (camions et containers sur les rails).

## LE POTENTIEL MARCHANDISES DE LA LIGNE

- Desserte par le Sud, notamment pour les produits fins comme pour l'usine Arcelor Mittal de Saint-Chély-d'Apcher.
- Pour les Établissements Pierre Fabre par containers, des Hauts Cantons de l'Hérault jusqu'au Port de Sète.
- Réactivation de toutes les gares marchandise bois, produits agricoles, agroalimentaires, transports d'animaux vivants, produits et matériaux de carrière.

## VOTATION CITOYENNE

Ce manifeste est diffusé largement auprès des populations. Il est proposé :

- De le voter dans chaque commune par les habitants ;
- De le proposer en délibération aux communes, communautés de communes, départements, régions ;
- De le faire publier dans les journaux papier et numériques des collectivités territoriales.

## À SAVOIR...

Aussi appelée « ligne de l'Aubrac » ou « ligne des Causses », l'axe Béziers - Neussargues, prolongé par la ligne Neussargues - Clermont-Ferrand, permet une connexion entre le nord et le sud du Massif Central. Plus largement, la ligne possède un potentiel important pour relier le nord au sud de l'Europe de manière écologique et rapide.

Comité Pluraliste  
Maison des Syndicats - 15 007 - 2, boulevard de la République - 34000 Béziers  
Aude - Tél : 04 68 11 38 47 Adresse email : comite.pluraliste@gmail.com  
Bureau de Réhabilitation de la ligne de l'Aubrac - 15 007 - 2, boulevard de la République - 34000 Béziers  
Membres du Syndicat des Maires de la Région de la Région 2017

## Ce début d'année a été particulièrement riche...

### EN JANVIER

- **Voeux aux forces vives** puis aux agents du Département
- **Action dans les collèges** autour des victimes de violences sexuelles avec intervention de l'association Colosse aux pieds d'argile dans le cadre de la politique jeunesse engagée par le Conseil départemental
- **5ème numéro de la collection « patrimoines de Lozère » consacré aux villages et hameaux de la haute vallée du Tarn.**
- Présentation des orientations du **Schéma départemental unique des Solidarités 2018-2022**
- Nouveau **Webdocumentaire de l'Entente** Causses & Cévennes
- Plus de 60 participants ont assisté à la **rencontre Agrilocal et circuits-courts**, afin de partager le bilan 2018 et échanger sur les enjeux de l'alimentation durable et les actions à mettre en place en 2019.
- **Inauguration des travaux de la Rénovation de la Médiathèque Départementale de Lozère (MDL)**
- **Bilan à mi parcours du 6ème Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées – 2016/2020** (Ce document définit la politique de logement et d'hébergement sur notre territoire. Il fixe les objectifs pour soutenir les personnes inscrites dans un parcours d'accès et de maintien dans un logement décent.)
- Après le cadastre napoléonien, les Archives départementales de la Lozère démarrent un nouveau et gros projet pour cette année 2019, celui de la **numérisation des plans cadastraux dits « plans bleus »** de rénovation.

### EN FÉVRIER

#### • **Episode neigeux : tous les acteurs en action !**

Blocage d'un train à Belvezet, automobilistes en perdition dans les congères, camions bloqués sur l'A75, coupures d'électricité, spéléologues à secourir... pendant tout un week-end, les services de l'Etat, de secours, les forces de l'ordre ainsi que les gestionnaires routiers de la DIR et du Conseil départemental en Lozère, ont été mobilisés pour gérer l'épisode climatique qu'a subi notre département

- **Le Ministre de l'Agriculture au Congrès de la FNB à Mende.** Didier Guillaume a visité une exploitation agricole d'élevages bovins situé aux Bondons en présence de la Préfète de la Lozère, Christine Wils-Morel et de la Présidente du Conseil départemental de la Lozère Sophie Pantel, de Robert Aigoïn président de la commission Agriculture...
- **Inauguration du nouveau stand Lozère au 56ème Salon de l'Agriculture à Paris**
- **La Lozérienne Maëlys Gleize remporte le 1er prix Etudiant Qualité Performance National.**
- Travail associé sur la **refonte du site Lozère Résa** pour améliorer sa fréquentation et sa visibilité, mieux concurrencer certains sites existants,
- Remise des clés des **nouveaux véhicules du plan pluriannuel 2018 aux centres de secours**, Florac, Chirac, Chananac, Mende, St Alban. Le Conseil Départemental a triplé depuis 2015 sa subvention à l'investissement pour le SDIS, chaque année c'est 1,2 millions d'euros qui sont investis pour renouveler le matériel roulant.
- **Rassemblement contre l'antisémitisme** sur la Place Urbain V
- **Grand débat national** : Sophie Pantel rencontre Emmanuel Macron et se fait la porte-parole des départements ruraux

### > À VENIR

- 18/03 : Séance Plénière du Comité Consultatif
- 19/03 : Inauguration des travaux sur le Pont de Jonchères
- 20/03 : Commission des finances à l'ADF
- 21/03 : Soirée «La Lozère et les courses à pied»
- 25/03 : Inauguration des travaux RD806 Saltel
- 28/03 : Salon du TAF
- 29 au 31 mars : La Lozère à Marseille
- 7/04 : Arrivée du Tour du Gévaudan
- 9/04 : Inauguration du pont sur le Merdaric
- 10/05 : Foire de la Lozère